

CHARTE Maison d'enfants du BOCAGE

PREAMBULE

La Maison d'Enfants du Bocage incarne aujourd'hui l'ancien Orphelinat créé par le Père Camille Costa de Beauregard et dont la congrégation des Salésiens de Don Bosco assure la tutelle pédagogique.

La convention internationale des droits de l'enfant, ainsi que la déclaration universelle des droits de l'homme, contribuent à orienter son action auprès des jeunes.

La maison d'enfants agit principalement dans le cadre d'une mission de protection et d'assistance à la jeunesse et aux familles, définie par le code de la famille et de l'aide sociale. Le projet éducatif institutionnel en précise les contenus.

Un règlement intérieur adopté en conseil jeunes en février 2001 définit les modalités d'organisation de la vie quotidienne.

LE JEUNE ACCUEILLI : un être de droits et de devoirs : sujet et acteur.

☛ La pédagogie institutionnelle fait de chaque jeune accueilli un sujet doté de droits et de devoirs lui permettant d'être acteur de son propre développement.

☛ Le jeune mérite de la part de tout individu le côtoyant le respect de sa dignité, de son histoire personnelle, de son origine, de son unicité, de son intimité. Les espaces personnels (par exemple : la chambre) ne doivent pas être l'objet d'intrusion de personnes non habilitées ou non autorisées.

☛ Les actes de violence en particulier ceux touchant aux biens ou à l'intégrité physique de la personne sont incompatibles à une bonne cohabitation

☛ L'action éducative mise en oeuvre dans l'Établissement favorisera un climat d'écoute, de rencontre et de dialogue entre tous les membres de la communauté éducative. La vie en collectivité nécessite une organisation qui dépasse parfois les intérêts personnels.

L'aide ou l'accompagnement éducatifs demandent une qualité de relation entre l'adulte et le jeune fondée sur un échange réciproque. (donner et recevoir)

☛ L'accompagnement éducatif du jeune nécessite de veiller à son développement : affectif, corporel, intellectuel, spirituel.

☛ Reconnu comme le principal acteur de son existence, il convient de veiller à l'informer, le consulter et l'associer à l'élaboration de son projet personnel.

☛ Réceptif à la réflexion et au raisonnement, futur citoyen, le jeune exerce au sein de l'Établissement des responsabilités en fonction de son âge et de ses capacités.

☛ Il progresse à son propre rythme avec ses réussites, interrogations, ses échecs, ses tâtonnements, ses espoirs et ainsi construit progressivement son existence.

L'EDUCATEUR, LE PARENT Des adultes qui soutiennent le jeune.

Le système pédagogique mis en oeuvre par Jean Bosco se poursuit au sein du Bocage par différents points :

- l'adulte qui accompagne le jeune est source d'optimisme, d'espérance pour le jeune et le groupe de jeunes,
- lucide face aux réalités du monde, aux difficultés de chacun, l'adulte porte sur chaque jeune un regard de confiance et veille à ce que le groupe soit source d'entraide, de solidarité et de partage équitable,
- l'attention, la disponibilité sont source d'enrichissement respectif, de compréhension et favorisent un réel climat de coopération entre jeunes, adultes et parents.

CONCLUSION

La résolution des difficultés s'effectue au sein d'espaces de concertation : Conseil Jeunes, réunions hebdomadaires sur les groupes, entretiens individuels...

Le projet d'établissement est révisé et évalué, au plus tard avant 5 ans ,afin de veiller à répondre à l'émergence de nouveaux besoins.

ADOPTE EN CONSEIL JEUNES LE 16 05 2003

ADOPTE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 15 06 2003